



Wilson Immobilier

Barème
Honoraires Location & Gestion

Barème Honoraires de Location Habitation, Mixte⁽¹⁾ et Meublée⁽¹⁾

Zone géographique dans laquelle est situé le bien loué :

Zone « très tendue » Zone « tendue » Zone « non tendue »

Année de référence : 2014

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail** : **12 € TTC**

Prix au mètre carré de surface habitable concernant les honoraires de **réalisation de l'état des lieux d'entrée** : **3 € TTC**

Honoraires à la charge du locataire

Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	12 € / m ² TTC
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m ² TTC

Honoraires à la charge du bailleur

Honoraires d'entremise et de négociation	99 € TTC / Lot
Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail	8,33 % TTC du loyer annuel charges comprises
Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m ² TTC

(1) Les honoraires de location des locaux d'habitation et meublés soumis à la loi du 6 Juillet 1989 sont partagés entre locataire et propriétaire. Le montant TTC imputé au locataire ne peut excéder celui imputé au bailleur et demeure inférieur ou égal aux plafonds fixés par le décret n°2014-890 du 1^{er} août 2014.

Barème Honoraires de Gestion

- Service INITIAL : 4%*HT (4,80% TTC)
- Service CONFORT : 6%*HT (7,20%TTC)
- Service PRIVILEGE : 8%*HT (9,60% TTC)
- Forfait Gestion Locative (garages, parking, etc...) : 15%*HT (18 % TTC)

Les honoraires ci-dessus seront révisés dans le cadre de la réglementation en vigueur et en fonction de la formule de révision de notre société. TVA en cours 20%.

Assurance Loyers Impayés Exclusive CENTURY 21 : 1.80%^{TTC}

Pour plus de renseignements, nous consulter.